

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES

Affaire 13-090421

Mise en place d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole (CACIB)

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LÉGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN - Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 13-090421

Mise en place d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole (CACIB)

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de la Plaine des Palmistes souhaite contracter auprès du Crédit Agricole et sa filiale CACIB une ouverture de ligne de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 1 200 000 euros dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la Commune de la Plaine des Palmistes souhaite contracter auprès de la CACIB sont les suivantes :

- Montant : 1 200 000 euros
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt applicable au tirage : EURIBOR 3 mois + 1,25%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission de mise en place : 0,10% du montant max du crédit
- Commission de non-utilisation : Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 3 **contre** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal, Joëlle DELATRE conseillère municipale, Jean-Yves VACHER conseiller municipal),

AUTORISE la mise en place de la ligne de trésorerie de 1 200 000 € auprès de CACIB dans les conditions détaillées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie,

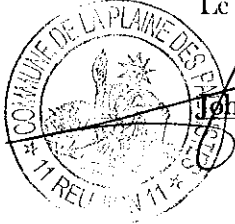
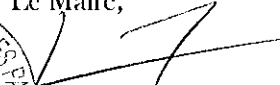
AUTORISE le Maire à effectuer sans autres délibérations les tirages et les remboursements relatifs à la ligne de trésorerie,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET